



Paris, le 25 novembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'un protocole d'accès à la base mondiale des téléphones volés

Les trois directeurs généraux de la police et de la gendarmerie nationales ainsi que de la douane ont signé ce protocole le 12 novembre 2013. Ces trois forces auront désormais accès à la base mondiale, financée et gérée par l'association professionnelle mondiale des opérateurs de téléphonie mobile (la GSMA), qui répertorie les numéros d'identité de tous les types de terminaux nomades déclarés volés (mobiles, clefs 3 ou 4G, tablettes, ordinateurs portables dotés d'une carte SIM...).

Tous les terminaux dont les IMEI sont inscrits dans la base ne pourront plus se connecter aux réseaux mobiles du pays dans lequel ils ont été déclarés, ce qui rend impossible toute communication vocale, SMS mais aussi de données (« Data »), dans ce même pays. Les enquêteurs français pourront, à court terme, se connecter en temps réel à cette base et disposeront ainsi d'un outil supplémentaire significatif pour lutter plus efficacement contre le vol et le recel sur le territoire ainsi qu'aux frontières.

La signature de ce protocole par les 3 directeurs généraux s'inscrit dans la continuité du partenariat de 10 ans entre la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et le ministère de l'Intérieur. Depuis 2011, le blocage du mobile est directement requis par les forces de l'ordre auprès des opérateurs mobiles concernés, de manière systématique et automatisée.

Pour que cette opération soit effectuée de la manière la plus efficace possible, il est indispensable que chaque utilisateur note et conserve le numéro IMEI de son terminal. Le code IMEI apparaît sur l'écran du mobile lorsque l'on compose *#06#. Il est inscrit sous la batterie du mobile, sur l'étiquette du coffret d'emballage ou la facture d'achat de son appareil. Et grâce au site internet conjoint www.mobilevole-mobilebloque.fr, chaque utilisateur peut se faire envoyer le numéro IMEI de son mobile sur sa messagerie électronique personnelle, afin de le garder dans un lieu sûr et d'y avoir accès de n'importe où.

Ainsi malgré l'augmentation notable du parc des terminaux mobiles (en 2012 70,46 millions source ARCEP), une tendance baissière (-1,9%) a été constatée sur les appareils déclarés volés sur les 10 premiers mois de 2013 par rapport à la même période de 2012.

CONTACTS :

Pierre-Henry BRANDET, porte-parole du ministère de l'Intérieur : 01 40 07 20 34
Dominique MARTIN, Fédération Française des Télécoms : 01 47 27 72 75/06 07 52 85 11
www.mobilevole-mobilebloque.fr